

Session : Intra ou Inter-entreprises

Mode de formation : Formation Présentielle

Public concerné : Personnel électricien chargé d'assurer des opérations d'ordre électrique : travaux, dépannages, mesures, vérifications, essais, ou autres opérations sur des installations et des ouvrages électriques en basse tension (BT).

Prérequis : La personne doit avoir une expérience en électricité, connaître les installations électriques sur lesquelles, elle effectue des interventions et/ou des travaux. Elle doit savoir lire un schéma électrique. Elle est capable de lire, comprendre et écrire les instructions de sécurité en Français.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Faire acquérir une compétence professionnelle dans le domaine de la sécurité électrique afin de permettre aux salariés la mise en application des prescriptions de sécurité lorsqu'ils effectuent des opérations sur les ouvrages ou les installations électriques.

Permettre à l'employeur de pouvoir délivrer une habilitation électrique.

L'employeur doit s'assurer de l'aptitude de la personne à adapter ces prescriptions dans les situations propres à leur établissement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique.
- Connaître les prescriptions de sécurité et les procédés de prévention afin de réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage et/ou des travaux d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques.
- Savoir effectuer une consignation pour lui ou pour les autres personnes du chantier ou de l'entreprise avec la rédaction des documents.
- Connaître la conduite à tenir en cas d'accident avec l'énergie électrique.

PROGRAMME

Aspect réglementaire.

- Le pourquoi de la formation, responsabilités.

Rappel des notions d'électricité :

- Les grandeurs et unités usuelles en lien avec ses effets sur le corps humain.
- Ouvrages ou installations : domaines de tension.

La sensibilisation aux risques électriques :

- Les dangers de l'électricité.
- Les différents types de contacts électriques.
- Les effets du courant électrique sur le corps humain.

La prévention du risque électrique

- Les principes généraux de prévention.
- Les mesures de prévention à prendre lors de l'exécution de tâches.
- Zones d'environnement et leurs limites
- Matériels de protection individuelle et collective.

Le principe des habilitations électriques, aspect réglementaire :

- La norme NF C 18-510, son champ d'application.
- Évolution de la réglementation en électricité.
- Rôles des intervenants, le principe des habilitations.
- Le titre d'habilitation, présentation, champ d'application et durée de validité.

Thèmes spécifiques aux travaux : B1(V) / B2(V) / BC / B2V Essai :

- Caractérisation des travaux (hors tension ou au voisinage).
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions et échanges d'informations.
- Responsabilités et limites du champ d'activité pour chaque titre d'habilitation.
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter et faire respecter la zone de travail.
- La mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, consignation, mise hors de portée, mise en place de protections collectives.
- Équipements de travail utilisés (outils isolés, VAT, multimètres...) : risques et mise en œuvre.
- Documents applicables lors des travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
- Équipements de travail utilisés : identification (marquage normatif...), vérification et utilisation.
- Instructions de sécurité pour essais.

Thèmes spécifiques aux interventions générales (BR) :

- Caractérisation des interventions générales, de leurs limites.
- Les rôles du BR et du chargé d'exploitation électrique, les instructions et échanges d'informations.
- Mesures de prévention à appliquer lors des interventions : éliminer le risque, organiser, délimiter et faire respecter la zone de travail.
- La mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, consignation, mise hors de portée, mise en place de protections collectives.
- Équipements de travail utilisés (outils isolés, VAT, multimètres...) : risques et mise en œuvre.
- Documents applicables lors des interventions : instructions de sécurité, autorisation d'intervention, avis de fin d'intervention...
- Équipements de travail utilisés : identification (marquage normatif...), vérification et utilisation.

Thèmes spécifiques aux BE Mesure / BE Vérification :

- Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions et échanges d'informations.
- Responsabilités et limites du champ d'activité pour chaque titre d'habilitation.
- Mesures de prévention à appliquer lors des mesures et des vérifications : éliminer le risque, organiser, délimiter et faire respecter la zone de travail.
- Équipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre.
- Documents applicables lors des mesures et des vérifications : instructions de sécurité, autorisation d'accès, avis de fin mission...
- Équipements de travail utilisés : identification (marquage normatif...), vérification et utilisation.

Thèmes spécifiques aux BE Essai :

- Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions et échanges d'informations.
- Prescriptions d'exécution des essais.
- Consignes pour l'application des essais particuliers
- Documents applicables dans le cadre des essais et documents associés.

- Risques spécifiques aux essais.
- Procédure de consignation et documents associés.

Accidents sur les ouvrages électriques :

- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
- Dispositions à prendre en cas d'incendie d'origine électrique sur les installations électriques.

Méthodes pédagogiques, outils et moyens

Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques par des mises en situation pour valider les connaissances.

Un livret reprenant l'ensemble des règles de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire.

Moyens techniques

PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Une salle suffisamment grande pour accueillir tous les participants(es) ainsi que plusieurs tables pour poser le matériel informatique, l'armoire et la platine électrique pédagogique.

TGBT et poste HTA selon les sites.

Qualités du formateur

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510. en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.

Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Feuille d'émargement par demi-journée

MODALITÉS

Durée

Formation initiale : 21H00 (3 jours), possibilité d'adaptation si la session est composée de 6 participants au maximum, la durée peut être réduite à 2 jours.

Formation de recyclage : 10H30 (1,5 jour).

Périodicité recommandée

Le recyclage et le suivi de cette formation ont pour objectifs d'entretenir et de compléter, le cas échéant, les savoirs et savoir-faire.

La périodicité selon la norme NFC 18-510 est de 3 ans.

Nombre de participant(e)s par session

De 1 à 8 personnes

Délai d'inscription

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

Documents nécessaires

Pièce d'identité.

Titre d'habilitation si recyclage

Possibilité d'apporter la ou les 'IPS' (Instruction Permanente de Sécurité) propre à l'entreprise.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Se munir de sa tenue de travail et de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) électriques.

Dates et lieu : à convenir

Tarif : en fonction de la session intra ou inter-entreprises et du lieu de formation

Accessibilité

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite.

Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour adapter notre organisation.